

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

Numéro de la
résolution

Province de Québec
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
École Saint-Patrice

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le
15 septembre 2020 à 18 h 45 par visioconférence via l'application TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine Hébert, parent
Patricia Tétreault, parent
France Leblanc, parent
Karine Verstricht, parent
Valérie Perras, parent
Daniel Martin, parent

Marie-Hélène Senécal, parent
Frédéric Weekers, parent
Marie-France Tremblay, parent à 18h48
Stéphanie Lebel, parent à 18h49
Lucy Bournival, parent à 18h55
Guillaume Gagné, parent à 19h27

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Éric Sansfaçon, directeur
Isabelle Doiron, secrétaire d'école

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 47

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le directeur constate le quorum et ouvre la séance.

2. Mot de bienvenue de la direction

a) Présentation du personnel

Monsieur Sansfaçon souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les membres du personnel de l'école. Il fait ensuite un survol du projet éducatif de l'école, mentionne les 3 valeurs du projet, collaboration, engagement et respect, et fait état des priorités de l'école pour l'année 2020-2021.

b) Informations générales

COVID- 19

Monsieur Sansfaçon précise que les mesures ont été mises en place afin de respecter les directives de la santé publique. Les récréations se font sur deux plages horaire, de même que la période du dîner. Tous les déplacements sont encadrés.

Système de filtration d'eau

Il est installé et fonctionnel. En attente de l'approbation du ministère.

AG #20-21-001

3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame Patricia Tétreault, appuyé par Madame Martine Hébert, et résolu que Monsieur Éric Sansfaçon préside l'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

AG #20-21-002

Il est proposé par Madame France Leblanc, appuyé par Madame Patricia Tétreault, et résolu que Madame Isabelle Doiron puisse assister à la présente assemblée et y agisse comme secrétaire d'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

AG #20-21-003

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame France Leblanc, appuyé par Madame Marie-France Tremblay, et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

AG #20-21-004

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 11 septembre 2019

Il est proposé par Madame Martine Hébert, appuyé par Madame Patricia Tétreault, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le 11 septembre 2019 soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

6. Informations sur les opportunités de participation parentale à la vie de l'école

Monsieur Sansfaçon invite les parents à s'impliquer au sein du conseil d'établissement de l'école, du comité de parents du Centre de services scolaire ou de l'organisme de participation des parents. Il explique le rôle de chacune de ces instances et donne un aperçu des exigences pour les participants. Il précise que le nombre de réunions du conseil d'établissement sera de 8 à 9 pendant l'année scolaire.

7. Bilan annuel du conseil d'établissement 2019-2020 (envoi par courriel)

En raison du contexte particulier, le directeur souligne que le rapport annuel 2019-2020 sera moins exhaustif cette année. Il prendra la forme d'un bilan annuel. Le bilan est en cours de rédaction et sera transmis aux parents par courriel dès son approbation par le conseil d'établissement. Sur demande, une copie papier sera envoyée aux parents.

8. Période de questions pour éclaircissements

Il n'y a pas de questions.

AG #20-21-005

9. Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par Madame France Leblanc, appuyé par Monsieur Daniel Martin, et résolu que Monsieur Sansfaçon préside les élections aux différents postes de représentants des parents.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

10. Procédure d'élection aux postes de représentants au conseil d'établissement

11. Nomination de deux scrutateurs d'élection, s'il y a lieu

Pour l'année scolaire 2020-2021, il y a 5 postes vacants à combler au sein du conseil d'établissement. Un mandat est d'une durée de 2 ans et une personne sortante peut se représenter. Il y a également deux postes de substitut à combler d'une durée de 1 an.

Afin d'éviter d'alourdir le déroulement de l'assemblée, les parents conviennent de passer outre la nomination de deux scrutateurs et l'adoption de la procédure d'élection pour passer immédiatement à l'appel des candidatures. Le président d'assemblée accède à cette demande.

12. Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement

Les candidatures suivantes sont reçues par le président d'élection :

- Daniel Martin par lui-même ;
- Frédéric Weekers par lui-même ;
- Martine Hébert par elle-même ;
- Marie-France Tremblay par elle-même ;
- Stéphanie Lebel par elle-même ;
- France Leblanc par elle-même à titre de substitut ;
- Lucy Bournival par elle-même à titre de substitut.

**Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice**

AG #20-21-006

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Martin, appuyé par Madame Martine Hébert, et résolu que les personnes ci-dessus candidates soient élues par acclamation au conseil d'établissement de l'école.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

13. Élection d'un parent du conseil d'établissement au poste de représentant au comité de parents et son substitut

Le directeur souligne qu'il y a lieu d'élire un parent membre du conseil d'établissement au Comité de parents du Centre de services scolaire. Il est aussi possible d'élire un substitut à ce représentant. Le mandat est d'une durée de 1 an.

Aucun parent ne souhaite être représentant au Comité de parents.

14. Décision quant à la mise en place d'un Organisme de participation des parents (OPP)

Le directeur explique les besoins de l'école quant au bénévolat et à l'implication des parents.

AG #20-21-007

Il est proposé par Madame Marie-France Tremblay, appuyé par Madame Martine Hébert, et résolu qu'un organisme de participation des parents soit formé pour l'année 2020-2021 et qu'il soit nommé « **OPP École Saint-Patrice** ».

Les personnes suivantes feront partie de l'OPP : Lucy Bournival, Marie-France Tremblay, Martine Hébert, Karine Verstricht et Stéphanie Lebel.

Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.

AG #20-21-008

Il est proposé par Madame Lucy Bournival, appuyé par Monsieur Guillaume Gagné, et résolu que d'autres personnes pourront s'ajouter aux membres de l'OPP après la présente assemblée, qu'elles soient parent ou non.

Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.

15. Date de la première séance du conseil d'établissement

Le directeur fera parvenir aux membres du conseil d'établissement une proposition de date pour la tenue de la première rencontre du conseil d'établissement.

AG #20-21-009

16. Clôture de l'assemblée générale à 19 h 35

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Daniel Martin, appuyé par Madame Marie-France Tremblay, et résolu que la séance soit levée.

Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.

Président(e) d'assemblée

Le directeur